



Non-sens ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 24 février 2004

Monsieur,

A la rubrique, importunés au restaurant dans les droits du consommateur, vous précisez que le seul affichage obligatoire est celui des espaces réservés aux fumeurs. A cette même rubrique, dans les obligations du restaurateur, vous précisez que le restaurateur a l'obligation d'afficher à l'entrée de son établissement le principe de l'interdiction de fumer.

N'y a-t-il pas un non-sens ?

Existe-t-il un ou deux affichages obligatoires dans un restaurant ?

A vous lire, merci et Salutations.

Réponse :

Ce que les textes exigent c'est :

- d'afficher le principe de l'interdiction de fumer dans le restaurant. Cela peut se traduire à l'entrée du restaurant par une pancarte visible espace non-fumeur ou un pictogramme non-fumeur tel que décrit dans la signalétique de l'INPES que vous pouvez trouver en ligne 1 des documents types destinés aux adhérents de DNF.
- d'indiquer les espaces mis à la disposition des fumeurs, ce qui peut être fait aussi de deux manières, le pictogramme ayant cependant un caractère international que le restaurateur devra compenser par l'information verbale s'il choisit l'affichage texte .

La formulation utilisée sur le site ne nous semblait donc pas être un non-sens. Nous l'avons cependant modifiée pour éviter toute interprétation.

Pour aller plus loin dans l'analyse des textes, il n'est pas autorisé d'afficher un pictogramme fumeur à l'entrée de l'établissement. Seule l'indication écrite établissement non-fumeur, une (des) zones est (sont) équipée(s) et réservée(s) aux fumeurs pourrait signaler cette particularité avant de rentrer dans le restaurant.

Il est enfin très important de maintenir le principe de base entièrement fumeur avec des espaces éventuellement réservés aux fumeurs plutôt que de tenter d'obtenir à toute force l'affichage de pictogrammes non-fumeurs car, ce faisant, vous accédez le principe qui consiste à parquer les non-fumeurs dans le petit coin à côté des toilettes après avoir retiré le cendrier qui se trouvait sur sa table. Merci pour votre remarque, elle nous permet de progresser.